

SEANCE DU 09 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf janvier, à 19 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur BARROS Gérard**, Maire.

Présents : Messieurs Barros, Bouyat, Barnac, Dawance, Dumont, Mesdames Berger, Brochart, Cousteaux, Dulouard, Jenni, Pugnaire,

Procurations : Monsieur Deveze a donné procuration à Monsieur Dumont
Monsieur Loubatières a donné procuration à Monsieur Barnac
Madame Vérité a donné procuration à Monsieur Barros

Absent : Monsieur Cat

Secrétaire : Monsieur Barnac a été élu secrétaire.

Date de la convocation : le 03 janvier 2025

APPROBATION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2024

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024.

ATTRIBUTION TRAVAUX MISE HORS D'EAU EGLISE SAINT JULIEN

01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de confortation et de mise hors d'eau de l'église Saint-Julien de Brioude.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 167 475 € HT hors variante

A l'issue de la consultation en procédure adaptée, et après analyse des offres réalisée par Gaëlle Duchêne, architecte du patrimoine DPLG, maître d'œuvre, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de l'analyse et propose de retenir :

Intitulé du lot	Estimation € HT	Entreprise retenue	Montant base € HT	Variante exigée € €HT	Montant retenu € HT
Lot n° 1 : Maçonnerie	49 896,00	SARL Alain Boldini	48 524,70		48 524,70
Lot n° 2 : Couverture-zinguerie	102 824,00	SARL Alain Boldini	86 966,18		86 966,18
Lot n° 3 : Charpente	12 400,00	SARL Alain Boldini	12 553,80		12 553,80
Lot n° 4 : Vitraux	2355,00	EURL Castagnet Jean- Jacques	3 979,93		10 045,51
Provision pour imprévu			6 065,58		
TOTAL	167 475,00		158 090,19		158 090,19

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

INFORMATIONS DIVERSES

Règlement cimetières :

Un article du règlement des cimetières a été modifié. Il s'agit de l'article 5, alinéa 8 : « *il est expressément interdit d'installer tout dispositif lumineux et/ou musical autonome ou non.* »

Les Scènes Vertes :

Monsieur le Maire a reçu l'association les Scènes Vertes le 31/12/24. Les membres de l'association ont confirmé la prospection d'autres communes pour implanter le festival des Scènes Vertes. Les 2 autres communes choisies par l'association sont Pommevic et Golfech. Le siège social reste à Goudourville. Monsieur le Maire souhaite prendre rendez-vous avec Messieurs les Maires de Pommevic et Golfech pour évoquer l'organisation et le financement du festival.

HBCG : HandBall du Château Goudourvillois :

L'association HandBall du Château Goudourvillois a transféré son siège social à Espalais (82400) 27, rue du Barry, le 13 décembre 2024. L'association ne fait, désormais, plus partie de la commune.

Eglise Saint-Julien de Brioude :

L'Eglise Saint-Julien de Brioude abrite des peintures réalisées par Georges Maury, peintre renommé natif de Goudourville.

Un jeune étudiant est venu visiter l'église et fait ses études sur le peintre. Madame Pugnaire a partagé ses recherches avec le jeune étudiant et celui-ci devrait partager les siennes en retour.

Cela pourrait être un moyen de valoriser l'église ainsi que Georges Maury.

Le secrétaire
Monsieur BARNAC Jacques

Le Maire
BARROS Gérard

Original signé

Original signé